

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/09/52

Date de convocation
4 septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
le **LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
9 septembre 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 17

Votants : 18

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ -
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Alain CAYET

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Sophie LOPEZ

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

AU

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

Objet : Attribution d'une subvention pour la restauration de l'édifice « le calvaire » appartenant à l'association culturelle Paroisse Sainte Thérèse

Monsieur le Maire expose :

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu la loi du 9 décembre 1905 concernant la séparation des Églises et de l'État, et notamment ses articles 13 et 19 ;

Vu la loi du 2 janvier 1907 concernant l'exercice public des cultes ;

Vu la demande formulée par l'association culturelle « la paroisse de Sainte Thérèse » en date du 2 juillet 2025 sollicitant une aide financière pour la réalisation de travaux de restauration sur l'édifice le calvaire situé au croisement des rues Jules Guesde et du Général de Gaulle ;

Les travaux de réfection représentent un cout total de 11 200€. L'association sollicite 50% de financement par la commune soit 5 600€ ;

Accusé de réception en préfecture
062-216207647-20250915-20250952-DE
Date de télétransmission : 22/09/2025
Date de réception préfecture : 22/09/2025

Vu l'intérêt patrimonial et culturel de cet édifice, reconnu par son rôle dans l'identité locale, sa reconnaissance historique par les habitants ;

Considérant que l'intervention de la commune est motivée par l'intérêt public local attaché à la préservation du patrimoine historique et architectural ;

Considérant que les travaux envisagés concernent exclusivement la conservation, la restauration ou la sécurisation de l'édifice, sans contribution au financement du culte en tant que tel, conformément au respect du principe de neutralité de la puissance publique

Aussi, il vous est proposé :

- D'attribuer une subvention d'un montant de 5 600€ à l'association cultuelle la paroisse Ste Thérèse pour la réalisation de travaux de restauration sur l'édifice le calvaire situé au croisement des rues Jules Guesde et du Général de Gaulle ;
- La subvention sera versée sur présentation des justificatifs de dépenses et selon les modalités prévues par une convention qui sera établie entre la Commune et l'association bénéficiaire, précisant les obligations de chaque partie.
- La présente délibération sera transmise au représentant de l'État dans le département et publiée selon les modalités en vigueur.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 16 septembre 2025
Le Maire,
Alain CAYET.

